



Eric PIOLLE  
Maire de Grenoble

Grenoble, le

02 JUIN 2023

**OBJET : Conseil municipal visant à désigner les délégué-es supplémentaires et les suppléant-es en vue de l'élection des sénateurs-trices - décret n°2023-257 du 6 avril 2023 et arrêté préfectoral n°38-2023-05-25-00008 du 25 mai 2023.**

Madame, Monsieur,

Le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 convoque les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs-trices le 24 septembre 2023 et prévoit que les conseils municipaux doivent se réunir le vendredi 9 juin 2023 afin de désigner leurs délégué-es supplémentaires et leurs suppléant-es.

Le mode de scrutin et le nombre de délégué-es supplémentaires et de suppléant-es pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs-trices sont fixés par l'arrêté préfectoral n°38-2023-05-25-00008 du 25 mai 2023.

Conformément à l'article R.131 du code électoral, vous trouverez, en pièces jointes, une copie de ces textes réglementaires.

Ainsi, je vous informe que la séance du Conseil municipal visant à désigner les délégué-es supplémentaires et les suppléant-es aura lieu le :

**Vendredi 9 juin 2023 à 8h00  
Salle 503  
Centre Communal Camille Claudel - 47, avenue Marcelin Berthelot**

Vous remerciant de votre présence, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Eric PIOLLE

# ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 09/06/2023

## Déroulement prévisionnel de la séance :

Page

- ASSEMBLEE -

1-(32076). CONSEIL MUNICIPAL : Election des délégué-es supplémentaires et suppléant-es en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.....p.4

Rapporteur : Monsieur Eric PIOLLE